



Congés temps partiel et 4 employeurs

Par **chris74450**, le **09/09/2013 à 21:01**

je suis salariée à temps partiel chez 4 employeurs. je suis employée d'immeuble chez les 4. Mes employeurs sont les copropriétés mais je dépends de 2 syndic. Mon syndic principal (3 employeurs) m'a autorisé des vacances a la date que j'ai demandé, le 4° employeur chez l'autre syndic a refusé. J'ai donc annulé mes vacances chez le 1°.

Le dernier vient de m'envoyer un courrier (reçu le 07/09) ou il est écrit que je serai en vacances obligatoires du 22/09 au 06/10. En a-t-il le droit. Si je suis ce courrier je suis en vacances chez 1 de mes employeurs et pas chez les 3 autres, donc finalement jamais en vacances.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/09/2013 à 21:48**

Bonjour,

Normalement, c'est la co-propriété représentée par le syndic qui est votre employeur et pas chaque co-proprétaire...

L'employeur ne peut pas changer les dates des congés payés moins d'un mois avant la date prévue et il aurait dû bien avant vous les fixer...

Pendant la période qui va du 1er mai au 31 octobre, l'employeur doit vous accorder 4 semaines continues et seulement au moins 2 semaines avec votre accord, d'autre par dans le cadre d'un temps partiel il doit tenir compte de l'activité chez un ou plusieurs autres employeurs...